



CM 207278

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 30 AVRIL 2008**

PRESENTS : Mmes Isabelle MATHIEU, Claudie PILLARD, Dominique LEGRAND,
Eliane GRENARD

Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude PERRIER-
CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre ACKERMANN, Gérard
BARUT, Philippe MERMET, Jean-Paul ANTONIOLI, Jean-François
COURT, Jean-Marc GRENINGUEY, Christian DAVID, Jean-Yves
COMBY, Emile MARNAT, Raphaël PERRIN, Patrick GINI, Nicolas
GINDRE

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme Véronique BEAUD (pouvoir à M. GRENINGUEY)

EXCUSE : M. Anthony HAREL

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.
Le quorum est atteint.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur François CASAGRANDE,
comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur Nicolas GINDRE informe
l'assemblée que Monsieur Emile MARNAT a été élu Président du SMDT et Monsieur François
CASAGRANDE, 1^{er} vice-président du SMDT.

L'assemblée félicite les deux délégués pour leur nouvelle fonction.

1) DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU ET AUX VICE-PRESIDENTS:

Le Président propose de déléguer au bureau les pouvoirs suivants :

- règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux
- décider des emprunts déjà inscrits au budget.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité de déléguer au bureau les pouvoirs mentionnés ci-dessus.

2) INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS :

Suite aux articles L.5211-12, R5211-4 et R 5214-1 du CGCT, il y aurait lieu
de fixer le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents.
Il s'agit d'un pourcentage par rapport à l'indice brut 1015.

.../...

Vu la taille de la communauté de Communes des Hautes-Combes, le % maximum pour le Président est de 32,25 %, ce qui représente un montant mensuel de 1 206,56 € et de 12,37 % pour les vice-Présidents, ce qui représente un montant mensuel de 462,79 €.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil communautaire décide par 15 voix pour et 5 abstentions (M. PERRIER-CORNET, M. COMBY, M. ACKERMANN, M. MERMET, M. GINDRE) d'attribuer le % maximum d'indemnité, à savoir :

- au Président 32,25 % de l'indice brut 1015, soit un montant mensuel de 1 206,56 €
- aux vice-présidents 12,37 % de l'indice brut 1015, soit un montant mensuel de 462,79 € à chaque vice-président

à partir du 1^{er} mai 2008.

Monsieur Jean-Yves COMBY suggère de créer le principe d'indemnité de mission pour les autres délégués en cas de besoin.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le principe d'indemnité de mission pour les autres délégués.

Monsieur Nicolas GINDRE en son nom et au nom des vice-présidents remercie l'assemblée pour cette attribution.

3) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-COMBES :

Chaque délégué a reçu un projet de règlement intérieur de la communauté de communes des Hautes-Combes.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la communauté de Communes des Hautes-Combes.

A ce sujet, Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN évoque qu'il serait nécessaire de faire une réunion avec le public et la nouvelle équipe.

Monsieur Nicolas GINDRE répond qu'il souhaite faire une réunion avec les délégués de la communauté de communes des Hautes-Combes, les conseillers municipaux des communes, pour évoquer la fusion des communautés de communes.

Monsieur Robert DROMARD, propose qu'à cette réunion il soit présenté le personnel.

Monsieur Christian DAVID souhaiterait qu'une réunion du conseil communautaire soit faite une fois par an dans une autre commune.

Ces remarques seront prises en considération.

4) DEFINITION DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES-COMBES :

Monsieur Nicolas GINDRE énonce le fonctionnement de la structure.

.../...

Cette communauté de communes des Hautes-Combes est composée :
 D'un président et de trois vice-présidents
 D'une directrice
 D'un agent administratif contractuel à temps complet
 De 3 agents assurant les bureaux de postes intercommunales
 D'un agent administratif titulaire à mi-temps chargé de la comptabilité
 D'un agent administratif contractuel pour le ménage des Dolines (10h par semaine)

Le siège social est à Lajoux, local mis à disposition par la commune de Lajoux, par bail et la communauté de Communes paie un loyer à la commune de Lajoux.

Pour les bureaux de postes, les locaux sont mis à disposition gracieusement par les communes, mais la communauté de communes paie les frais de fonctionnement.

La Communauté de communes possède la salle des Dolines aux Moussières, les équipements du site du Replan, le bâtiment de la borne au Lion (co-proprétaire avec la communauté de Communes du pays de Gex et du bassin bellegardien)

La Communauté de communes est propriétaire d'une ferme à Lajoux, bâtiment construit par crédit bail sur 18 ans. Il reste encore 6 ans.

La Communauté de communes fixe le tarif des redevances des ordures ménagères.

Le Président propose de programmer une réunion du personnel afin de définir le fonctionnement du personnel au sein de la structure.

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du fonctionnement de la communauté de communes des Hautes-Combes.

5) VOTE DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE:

A) BUDGET GENERAL :

Monsieur le Président procède à la lecture du compte administratif 2007, article par article, dont la balance générale est la suivante :

LIBELLE	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 462 852,33 €
Recettes de fonctionnement	3 576 588,07 €
Excédent de fonctionnement	113 735,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	3 750 756,55 €
Recettes d'investissement	3 774 136,88 €
Excédent d'investissement	23 380,33 €
EXCEDENT GLOBAL	137 116,07 €

B) BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES :

La balance générale du budget annexe ordures ménagères du compte administratif 2007 se présente comme suit :

LIBELLE	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	160 783,20 €
Recettes de fonctionnement	169 913,77 €
Excédent de fonctionnement	<u>9 130,57 €</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	24 121,88 €
Recettes d'investissement	24 707,37 €
Excédent d'investissement	<u>585,49 €</u>
EXCEDENT GLOBAL	9 716,06 €

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN assure la présidence.

Le compte administratif 2007 du budget général et du budget annexe ordures ménagères est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Nicolas GINDRE réintègre la salle et remercie les membres présents.

6) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007 DE MONSIEUR LE TRESORIER :

Le compte de gestion 2007 de Monsieur le Trésorier retrace les même chiffre que le compte administratif 2007.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2007 de Monsieur le trésorier du budget général et du budget annexe 'ordures ménagères'.

7) AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget Principal :

Le compte administratif 2007 fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 113 735,74 €
- un excédent d'investissement de 23 380,33 €

Il est proposé d'affecter 113 735,74 € au compte 002 'excédents de fonctionnement reporté ' et au compte 001 'excédent d'investissement reporté ' la somme de 23 380,33 €.

.../...

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal comme mentionnés ci-dessus.

Budget annexe : ordures ménagères

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 9 130,57 €
- un excédent d'investissement de 585,49 €

il est proposé d'affecter 9 130,57 € au compte 002 'excédent de fonctionnement reporté' et au compte 001 'excédent d'investissement reporté' la somme de 585,49 €.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe 'ordures ménagères' comme mentionnés ci-dessus.

8) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL :

Lors de l'élaboration du budget primitif 2008, le compte administratif 2007 n'était pas arrêté, ainsi une prévision des résultats a été inscrite, ainsi il y aurait lieu de procéder à la régularisation, en faisant une décision modificative.

Section de fonctionnement :

Cte 002 'excédent de fonctionnement reporté'	3 735,74 €
Cte 60632 ' fournitures de petit équipement'	3 735,74 €

Section d'investissement :

Cte 001 'excédent d'investissement reporté'	23 380,33 €
Cte 2315 'immobilisation pour charte paysagère'	23 380,33 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 mentionnée ci-dessus.

9) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES

Comme pour le budget général, une prévision des résultats a été inscrite au budget primitif, ainsi il y aurait lieu de procéder à la régularisation avec une décision modificative

section de fonctionnement :

Cte 002 'excédent de fonctionnement reporté'	130,57 €
Cte 6227 ' frais d'acte et de contentieux'	130,57 €

Section d'investissement :

Cte 001 'excédent 'investissement reporté'	85,49 €
Cte 2313 'immobilisation en cours'	85,49 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe mentionnée ci-dessus.

.../...

10) AFFAIRES DIVERSES

A) Les Commissions :

Monsieur Nicolas GINDRE demande qu'un vice-président soit dans chaque commission, ainsi il est proposé de revoir la commission ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne la commission ordures ménagères de la façon suivante :

M. Nicolas GINDRE
M. Jean-Marc GRENINGUEY
M. Bernard FELLMANN
M. Jean-Paul ANTONIOLI
M. Jean-Pierre AKERMANN
M. Pierre GRENARD(commune de la Pesse)
M. Raphaël PERRIN
Mme Catherine LANCON (commune de LAJOUX)

Sachant que cette commission sera corrigée sur le règlement intérieur.

B) Les représentants pour siéger au sein d'organismes extérieurs :

Au niveau du PNR, Monsieur Jean-Yves COMBY a été désigné par la communauté de communes pour siéger au sein du PNR en tant que membre suppléant, il a été également élu de la commune de Pesse comme délégué suppléant. Or les statuts du PNR ne permettent pas une double délégation.

Après en avoir délibéré, la commune de la Pesse désignera un autre délégué.

C) Subvention :

Suite au dossier présenté par la communauté de communes pour les activités d'été à destination des adolescents. Jeunesse et sports peut attribuer une subvention de 500,00 € pour ces activités.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter Jeunesse et sports pour l'attribution de cette subvention

D) Date des prochaines réunions :

Afin de commencer à travailler, il est proposé les commissions suivantes :

Jeudi 21 mai 2008 à 17 heures : commission du personnel
Mardi 27 mai 2008 à 16 heures : commission signalétique
Mercredi 28 mai 2008 à 19 heures : commission ordures ménagères à la salle des Dolines

.../...

E) Divers :

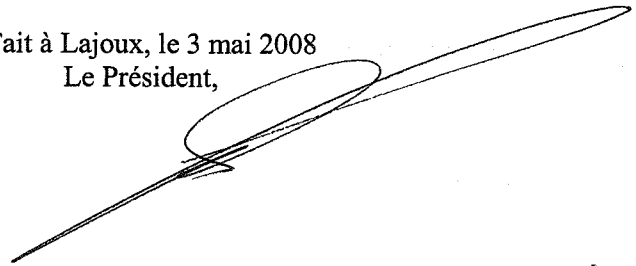
Monsieur FELMANN demande s'il serait possible dans le cadre des travaux de la charte paysagère, de faire des travaux de finition sur le secteur de Bellecombe, le temps de travail est d'environ 2 heures.

Monsieur Nicolas GINDRE verra directement avec la société SJE.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 5 juin 2008 à 20 heures au siège de la Communauté de Communes à Lajoux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23 heures 30.

Fait à Lajoux, le 3 mai 2008
Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Gindre', written over the typed name below.

Nicolas GINDRE

